

Retour sur le CTL du 13/11/2018

Un comité technique local était convoqué le 13/11/18 avec un certain nombre de points à l'ordre du jour dont l'Adaptation des Structures et du Réseau (ASR) 2019 en version « corrigée » suite aux décisions de notre ministre de tutelle Gérald Darmanin de non-fermeture de postes.

Après le boycott du CTL d'annonces initial en juin 2018, les représentants des personnels ont fait cette fois le choix de siéger mais de lire une déclaration liminaire commune aux trois organisations syndicales représentatives du département, que vous trouverez ci-après.

En effet ce projet soulève bien des interrogations parmi les agents qui sont directement concernés par les restructurations, mais aussi, ceux qui souhaiteraient intégrer les nouveaux services créés au sein de la Direction. Il nous a donc paru essentiel de siéger et de faire remonter toutes les questions qui nous avaient été posées suite à ce projet.

Il nous a été assuré que les personnels concernés par les restructurations feraient l'objet d'un accompagnement attentif par les services RH. Toutefois, n'hésitez pas à vous rapprocher de nos CAPistes locaux ou correspondants de site si vous avez la moindre interrogation à ce sujet !

En ce qui concerne le vote, bien entendu nous avons voté unanimement CONTRE cette ASR qui même « corrigée » implique encore des fermetures de structures et porte lourdement atteinte au maillage territorial de notre Direction.

Soulignons d'ailleurs que la DDDIP nous a clairement fait comprendre que cet « allègement » de l'ASR n'est que temporaire et va lui créer bien des difficultés au moment des arbitrages sur les suppressions d'emploi... Pour reprendre ses mots, elle va encore devoir « taper » dans les plus grosses structures que sont les SIP et les SIE...

Le projet immobilier, corollaire de l'ASR, nous a ensuite été présenté. À nouveau le vote a été unanimement CONTRE.

En 3ème point, nous a été présentée la généralisation de l'Accueil Personnalisé dur Rendez-Vous (APRDV) au sein de tous les SIP du département et des SIE de Charolles, le Creusot, Louhans et Montceau les Mines. Sur ce point, et compte-tenu des retours négatifs de certaines des structures où l'APRDV a été mis en place, Solidaires Finances Publiques a à nouveau voté CONTRE.

Le 4ème point concernait une nouvelle mesure de la qualité de service : après la charte Marianne, c'est le programme « transparence sur la qualité et l'efficacité des services publics » qui va être expérimenté sur les SIP de Mâcon, Chalon et Montceau les Mines. Grande nouveauté : on ne va plus se contenter de mesurer le service rendu à l'utilisateur sur des données aisément vérifiables (taux de réponse par exemple) mais on va s'adresser à eux pour connaître leur taux de satisfaction. Avis aux mécontents, et aux râleurs, si vous voulez vous « lâcher » sur vos services publics vous pourrez

vous en donner à cœur joie ! À quand les étoiles GOOGLE ?

On nous a ensuite présenté le dispositif de formation qui va prochainement être déployé dans le cadre de la vigilance, de la prévention et de la protection face à la menace terroriste.

Pour conclure ce CTL très chargé, nous avons eu une brève présentation du dispositif de généralisation du télétravail à domicile à la DGFIP. Le positionnement en fin de séance de ce point qui intéresse pourtant fortement tous les collègues qui travaillent aujourd'hui sur un site menacé nous a paru révélateur de la volonté de notre DDFIP d'éluder au maximum les questions sur le sujet. A ce jour dans notre Direction la situation n'a guère évolué, le référent télétravail n'a pas encore été désigné et aucun calendrier n'a pu nous être communiqué, la circulaire d'application, annoncée par la Centrale pour mi-octobre, n'étant toujours pas sortie !

Vos représentants Solidaires Finances Publiques resteront très vigilants par rapport à ces nouvelles modalités de travail qui soulèvent bien des interrogations mais semblent cependant pouvoir permettre à certains agents de ne pas subir trop lourdement les conséquences des restructurations de poste décidées par notre Direction.

En questions diverses, vos représentants Solidaires Finances Publiques ont évoqué le nouveau dispositif de scannage des documents permanents en SIE, et surtout le fait qu'une fois ces documents scannés, ils ne seront consultables que par le chef de service du SIE concerné. Ce dispositif, qui pour Solidaires Finances Publiques alourdira de manière excessive le travail de gestion, n'apportera aucune simplification en termes d'accès au dossier de l'entreprise et risque même de compliquer les opérations de contrôle fiscal, en limitant les possibilités de consultation. Loin d'apporter une réponse à cette problématique, l'équipe de la direction a semblé découvrir la question de ce scannage et ses conséquences....

En CT, en CAP... Refusons l'arbitraire !



VOTEZ !
Du 29 nov. au 6 déc.
2018 ÉLECTIONS
PROFESSIONNELLES
SOLIDAIRES FINANCES
SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES

**La force
du NOUS !**